

**Lieu:** Mairie de Rouville**Objet:** Fonctionnement urbain

| Diffusion | Organisme                  | Qualité                     | Nom                    | Présent | Absent excusé | Absent non excusé | Invité à la prochaine réunion | email   |
|-----------|----------------------------|-----------------------------|------------------------|---------|---------------|-------------------|-------------------------------|---|
| X         | Mairie                     | Maire                       | HAUDRECHY Jean-Pierre  | X       |               |                   | X                             | jean-pierre.haudrechy@orange.fr                                     |
|           |                            | Adjointe                    | MERON Valérie          | X       |               |                   | X                             | meronvalerie@gmail.com  |
|           |                            | Adjointe                    | BONNOT Bénédicte       | X       |               |                   | X                             |   |
|           |                            | Conseillère municipale      | GONCALVES Dominique    | X       |               |                   | X                             |   |
|           |                            | Conseiller municipal        | CHEVALLIER Jean-Pierre | X       |               |                   | X                             |   |
|           |                            | Secrétaire de mairie        | CERETTI Marianne       | X       |               |                   | X                             |   |
| X         | DDT Senlis                 | Chargée d'Etudes            | LOBIN Marie-Laurence   |         | X             |                   | X                             | marie-laurence.lobin@oise.gouv.fr                                   |
|           |                            |                             |                        |         |               |                   | X                             |   |
| X         | Conseil Régional           |                             |                        |         |               |                   | X                             |   |
| X         | Conseil Départemental      |                             | LORRET Marlène         |         | X             |                   | X                             | marlene.lorret@oise.fr  |
| X         | CCPV                       |                             | KRAMER Christine       |         |               |                   | X                             | christine.kramer@cc-paysdevalois.fr<br>doan.tran@cc-paysdevalois.fr |
| X         | Chambre d'Agriculture      | Représentant                | MOMMELE GILLES         | X       |               |                   | X                             | celine.pons@agri60.fr   |
| X         | Chambre de Commerce        |                             |                        |         |               |                   | X                             |   |
| X         | Chambre des Métiers        |                             |                        |         |               |                   | X                             |   |
| X         | SAGEBA                     | Animatrice SAGE             | GASTON Mathilde        |         |               |                   | X                             | ingenieurautomne@orange.fr<br>zonesthumides@bassin-automne.fr       |
| X         | SMTCO                      |                             |                        |         |               |                   | X                             |   |
| X         | STAP-ABF                   |                             |                        |         |               |                   | X                             | sdap.oise@culture.gouv.fr   |
| X         | DREAL                      |                             |                        |         |               |                   | X                             | paule.fanget-thoumy@developpement-durable.gouv.fr                   |
| X         | ARS                        |                             | BILY Maurice           |         | X             |                   | X                             | maurice.bily@ars.sante.fr   |
| X         | Commune de Crépy-en-Valois |                             |                        |         |               |                   | X                             |   |
| X         | Commune de Duvy            | Maire                       | HAVARD Laura           |         |               |                   | X                             |   |
| X         | Commune d'Ormoy-Villers    |                             |                        |         |               |                   | X                             |   |
| X         | Commune de Lévigney        | Maire                       | LEGER Daniel           |         |               |                   | X                             |   |
|           |                            |                             |                        |         |               |                   |                               |   |
|           | ATER Environnement         | Resp. projets environnement | DEGASNE Alexis         |         |               |                   |                               | alexis.degasne@ater-environnement.fr                                |
|           | ATER Environnement         | Urbaniste                   | BAUMANN Cyril          |         |               |                   |                               | Cyril.baumann@ater-environnement.fr                                 |
| X         | Cabinet Gossart            | Géomètre Expert             | GOSSART Christian      | X       |               |                   | X                             | gossart.cabinet@wanadoo.fr  |
|           |                            | Urbaniste                   | GOSSART Mathilde       | X       |               |                   | X                             | gossart.cabinet@wanadoo.fr  |

**Date de la prochaine réunion:** Jeudi 11 Janvier 2018 - 09h15**Objet:** Réseaux - activités - diagnostic économique*Dates des réunions suivantes:* Mardi 20 Février 2018 - 09h15: PADD réunion de travail

Mercredi 14 mars 2018: 09h15 - PADD réunion de travail

| Points abordés   | Actions à engager | Délai |
|--|-------------------|-------|
| <b>1. Retour sur le précédent compte-rendu</b>   |                   |       |
| - M. Mommelé a été désigné comme représentant de la Chambre d'agriculture.   |                   |       |
| - Les questionnaires de concertation agricole retournés en mairie sont remis en séance au BE.  |                   |       |
| - Le précédent compte-rendu est validé.  |                   |       |
| <b>2. Formation du tissu urbain</b>  |                   |       |
| <p><b>- FORMATION DU TISSU URBAIN:</b><br/>Le BE présente la Carte de l'Etat Major qui décrit l'organisation de Rouville entre 1820 et 1866. Initialement, le bâti s'implante sous forme de village-rue le long de la Rue René Delorme. La précision cartographique permet de relever l'organisation de certaines constructions, implantées en U ou en L autour d'une cour, formant ainsi corps de ferme. La ferme de la Rue Albert Callens est à ce titre nettement identifiable. On peut également relever la présence d'une construction isolée à l'angle du Chemin des Meuniers et du Chemin de la Folie.</p> <p><b>- AGE DU BÂTI:</b><br/>Jusqu'à 1960, le village a conservé cette structure linéaire. Les rares nouvelles constructions sont venues s'implanter au sein de l'enveloppe bâtie existante, sans modifier les limites du secteur aggloméré.<br/>C'est à partir de 1960, avec le phénomène de périurbanisation et le développement des constructions de type pavillonnaire, que les limites de l'urbanisation vont évoluer. De nouvelles constructions s'implantent en extension du tissu existant et de façon discontinue le long de la Rue René Delorme, repoussant au Sud-Est les limites du bourg. Dans le même temps, des constructions se développent au Nord le long de la Rue Albert Callens qui deviendra le second axe structurant de la commune.<br/>Entre 1975 et 1995, suite à la redéfinition des limites communales, de nouvelles constructions viennent combler les vides laissés dans le tissu bâti. En parallèle, la tendance à l'urbanisation en épaisseur, sensiblement initiée au début des années 70, se confirme.<br/>Ce dernier phénomène, poursuivi après 1995, a eu pour effet de modifier significativement la morphologie du village dans sa partie Nord, mais également son fonctionnement urbain : création de voiries en impasse, constructions en double-rideau et définition d'un îlot bâti dense délimité par le Chemin du Tour de Ville et par le Chemin de la Folie.</p> |                   |       |
| <b>3. Caractéristiques du tissu urbain</b>   |                   |       |
| <p><b>- FORME URBAINE:</b><br/>Village-rue, le village de Rouville s'oriente selon un axe Nord-Ouest/Sud-Est. Le centre ancien se distingue avec des constructions de forme allongée, parfois organisées en L ou en U, caractéristiques du bâti rural qui fonde l'identité de la commune. Les constructions sont alignées le long de la Rue René Delorme et de la Rue Albert Callens, formant ainsi un front bâti continu et produisant une certaine densité. Le long de cet axe, la trame bâtie est très linéaire. Des constructions isolées de forme plus ramassée viennent s'insérer dans ce tissu ancien. Il s'agit de constructions plus récentes de type pavillonnaire implantées au « coup par coup ».<br/>Au Nord-Est de la Rue René Delorme, des constructions viennent s'implanter de façon plus régulière. Espacées les unes des autres et de forme ramassée, elles s'organisent sous forme de lotissement.<br/>Au Sud-Est de la Rue René Delorme et le long du Chemin de Crépy, quelques constructions d'étirent de façon linéaire produisant un tissu bâti beaucoup plus relâché.<br/>On relève également la présence de constructions en deuxième rideau et en profondeur situées de part et d'autre de la Rue René Delorme qui viennent perturber la forme globale du village et induisent une consommation d'espace importante.<br/>Enfin, le territoire communal est sensiblement impacté par le phénomène de mitage de l'espace à travers la présence de constructions en retrait voire totalement isolées du bourg.</p>   |                   |       |
| <p><b>- PARCELLAIRE:</b><br/>Dans les parties anciennes du village, les parcelles sont petites, morcelées et de forme irrégulière. Le long de la Rue René Delorme, on trouve des parcelles particulièrement étroites et allongées, résultats d'un découpage foncier lié à des opérations de construction ponctuelles. Le parcellaire resserré privilégie un bâti implanté en limite séparative et à l'alignement de la voie publique. Cette utilisation rationnelle de la parcelle permet de structurer l'espace public.</p>   |                   |       |
| <p>Les plus grandes parcelles sont principalement occupées par des corps de ferme et des bâtiments d'activité.<br/>Les parcelles de forme géométrique régulière, carrée ou rectangulaire, que l'on trouve notamment aux abords du Chemin du Tour de Ville, correspondent à un parcellaire de lotissement et sont occupées par des constructions pavillonnaires récentes.</p>   |                   |       |

|   |  |  |
|---|--|--|
| <p><b>- AMBIANCES URBAINES:</b></p> <p><u>- Trame végétale:</u></p> <p>La trame végétale du village participe à la qualité de vie des habitants. Elle se partage entre les espaces publics et les espaces privés et peut être composée de boisements, d'arbres isolés, de potagers, de jardins privés...</p> <p>Le caractère linéaire de la trame bâtie et l'implantation des constructions à l'alignement de la voie publique laisse peu de place aux espaces verts publics. Les placettes situées aux croisements de rues sont néanmoins souvent traitées de façon à laisser une place au végétal. A ce titre, on relève la présence d'arbres plantés au niveau des placettes situées au carrefour de la Rue René Delorme et du Chemin du Tour de Ville, ainsi qu'à l'angle de la Rue René Delorme et du Chemin du Canal. La Place de la Folie bénéficie également d'un traitement paysager. Les accotements enherbés et le taillis qui borde le fossé longeant la Rue René Delorme au Sud-Est apparaissent aussi comme des composantes de la trame verte de la commune et soulignent son caractère rural.</p> <p>Les espaces verts privés sont essentiellement représentés par les jardins dont dispose chaque construction pavillonnaire. Ils sont particulièrement présents au Sud de la Rue René Delorme où les constructions implantées en retrait de la voie permettent la végétalisation notamment de la partie avant de la parcelle. Les haies qui constituent les clôtures des propriétés participent également à la trame verte du village.</p> |  |  |
| <p><u>- Le tissu ancien:</u></p> <p>Le tissu ancien du village se situe Rue René Delorme et rue Albert Callens, cœur historique du bourg. Les caractéristiques du bâti ancien sont ici bien préservées ce qui confère à Rouville l'image d'un village traditionnel du Valois. Il y règne une atmosphère très minérale à travers la prédominance de la pierre de pays. Les rues sont de faible emprise et les constructions sont le plus souvent implantées à l'alignement de la voie par la façade ou par le pignon et sur au moins une limite séparative, produisant une certaine densité. Des murs de clôture en pierre, pleins ou surmontés d'une grille, viennent assurer la continuité de l'alignement. L'ensemble forme un front bâti continu qui structure la voie. Les constructions peuvent bénéficier d'une cour ou d'un petit jardin d'un seul tenant. L'implantation du bâti rationalise l'utilisation de la parcelle et permet à l'espace privatif de n'être jamais visible de la rue.</p> <p>Deux carrefours constituent des espaces ouverts au sein de ce tissu dense : le croisement de la Rue René Delorme et de la Rue Albert Callens et celui de la Rue Albert Callens et du Chemin des Meuniers.</p>  |  |  |
| <p><u>- Le tissu pavillonnaire:</u></p> <p>Le tissu strictement pavillonnaire est très localisé dans la commune et assez peu représenté. On le trouve à l'extrémité Sud-Est de la Rue René Delorme, le long des Chemins de Boissy et de Crépy et au Sud du Chemin du Tour de Ville où il est organisé en lotissement. L'urbanisation des Chemins de Boissy et de Crépy correspond à une extension linéaire qui a donné lieu à une diffusion de l'enveloppe urbaine. La création du lotissement au sein d'un cœur d'îlot non bâti a en revanche conduit à une urbanisation en épaisseur et à une densification de la zone.</p> <p>Les ambiances sont sensiblement différentes selon les modalités d'urbanisation. L'accès au lotissement se fait de façon très « confidentielle », par une impasse à caractère privé. Le lotissement est enclavé alors que les pavillons en extension sont tournés vers les espaces agricoles et naturels donnant le sentiment d'un tissu plus aéré.</p> <p>Le tissu pavillonnaire se caractérise néanmoins par son cadre verdoyant. Implantées en retrait de la voie publique et des limites séparatives, les maisons disposent toutes d'un jardin à l'avant et à l'arrière de la construction. Selon le traitement des clôtures, ces espaces privés peuvent être visibles depuis la rue.</p> <p>Cette végétalisation des secteurs pavillonnaires situés en frange du village favorise la transition entre l'espace agricole et le tissu minéral du centre ancien.</p>  |  |  |
| <p><u>- Le tissu mixte:</u></p> <p>Les constructions pavillonnaires se sont le plus souvent implantées au sein des vides laissés dans le tissu ancien. Ces constructions pavillonnaires répondent à une logique de construction « au coup par coup », où chaque maison est bâtie indépendamment des autres. Les implantations sont donc variables, allant du front de rue au retrait non standardisé. Les pavillons ne sont généralement pas accolés et, lorsqu'ils viennent s'implanter en retrait, disposent le plus souvent d'un jardin d'agrément. Visible de la rue, il confère au paysage un caractère plus végétal. L'architecture est également variable selon l'époque de construction, de même que l'aspect des clôtures qui n'assure plus forcément la continuité visuelle de la rue.</p> <p>Ce mode de développement a permis d'assurer une continuité urbaine mais a conduit à un tissu assez hétérogène et à une ambiance plutôt confuse.</p>   |  |  |

|   |  |  |
|---|--|--|
| <p><b>- CARACTERISTIQUES DU BÂTI:</b><br/> <b>- Typologie et caractéristiques architecturales:</b><br/> <b>LE BÂTI ANCIEN</b><br/> Le bâti ancien se caractérise par une implantation à l'alignement de la voie, par la façade ou par le pignon, et sur au moins une limite séparative. Le bâti à cour, témoin de l'activité traditionnelle rurale du village, est bien présent à Rouville. Les constructions s'organisent en « U » ou en « L » autour d'une petite cour. Celle-ci est fermée par des dépendances qui viennent rejoindre l'alignement à la voie par le pignon.<br/> La continuité visuelle de la rue est assurée par le bâti lui-même, ou par un mur ou muret de clôture en pierre. Ces murs de clôture ont une grande importance dans le paysage urbain et constituent un atout patrimonial qu'il est nécessaire de préserver. Ils peuvent être pleins, d'une hauteur comprise entre 1,50 m à 2m, ou constitués par des murs bahuts surmontés d'une grille.<br/> A l'image d'un village traditionnel du Valois Multien, le cœur ancien de Rouville se caractérise par une grande homogénéité des matériaux. Les constructions sont principalement bâties à l'aide de moellons de pierre calcaire. Le recours à la brique est très anecdotique. Certaines constructions rénovées sont en enduit ton clair. Les façades et pignons sont peu décorés. Les chaînages et encadrements de baie peuvent être en pierre de taille. Des bandeaux peuvent venir souligner les étages.<br/> Les constructions prennent la forme de parallélépipèdes rectangles et sont de type maisons rurales ou maisons de bourg. Les maisons rurales sont les plus représentées. Elles présentent des volumes simples, tout en longueur et sont de type R + combles. Les combles peuvent être aménagés. Les maisons de bourg sont plus imposantes et présentent un rez-de-chaussée et un étage.<br/> Les toitures sont dans la grande majorité à deux pentes. Elles sont constituées de petites tuiles plates ou de tuiles mécaniques de type tuiles de Beauvais qui donnent une teinte rouge aux couvertures.<br/> Les baies sont généralement plus hautes que larges. En façade, elles sont équipées de volets battants en bois peint. En toiture, on trouve des lucarnes capucines, meunières, ou jacobines, mais aussi des fenêtres de toit à châssis basculant dans le cas de combles récemment aménagés.</p> |  |  |
| <p><b>LE BÂTI PAVILLONNAIRE PLUS RECENT</b><br/> Il s'agit des constructions bâties depuis la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle. On les trouve notamment regroupées sous forme de lotissement Chemin de la Folie, mais elles sont aussi disséminées dans le tissu ancien. Leurs caractéristiques architecturales varient selon l'époque de construction, mais elles présentent le point commun d'être implantées en retrait de l'alignement et des limites séparatives. Elles disposent toutes d'un jardin et des annexes peuvent compléter la construction principale sur la parcelle.<br/> Les maisons sont de type rez-de-chaussée + combles, aménagés le plus souvent, et sont constituées de parpaings ou de briques, enduits dans un ton clair.<br/> Les pavillons des années 1960-1970 sont généralement de forme plutôt carrée et construits sur un sous-sol surélevé. Les constructions plus récentes renouent avec les formes anciennes et sont plus allongées. Leur sous-sol est le plus souvent enterré.<br/> Le bâti est discontinu, ce sont les clôtures qui vont permettre la continuité visuelle de la rue. Elles devront donc être soignées. D'aspect varié dans le village, elles sont constituées de matériaux divers. On peut trouver des murets en parpaings enduits ou en pierre, couronnés d'une grille en fer qui viennent rappeler les caractéristiques du centre ancien, mais ces murets peuvent aussi être surmontés d'un grillage ou de lames en bois. Les clôtures peuvent également être constituées de haies protégées d'un grillage. Elles peuvent être transparentes et laisser entrevoir l'espace privatif, alors que d'autres sont plus opaques.</p>   |  |  |
| <p>Les toitures sont la plupart du temps à deux pentes, les pavillons plus anciens pouvant présenter une toiture à quatre pentes. Les couvertures sont en tuiles mécaniques plates de couleur orangée ou brune.<br/> Les ouvertures sont diversifiées et peuvent être plus larges que hautes en façades avec la présence de baies vitrées. En toiture, on peut trouver des fenêtres de toit à châssis basculant mais également des lucarnes capucines ou rampantes pour les pavillons les plus anciens.<br/> Le village compte en outre un nombre non négligeable de maisons de grande taille de type « villas », qu'on peut notamment trouver en arrière du front bâti.</p>  |  |  |
| <p><b>LE BÂTI AGRICOLE</b><br/> Le bâti des corps de ferme est constitué de constructions regroupées autour d'une vaste cour que viennent fermer les façades des bâtiments. L'ensemble prend la forme d'un U. Les bâtiments sont imposants et de forme nettement plus longue que large. Ils consistent en une maison de maître et des dépendances qui viennent ceinturer la cour. Celle-ci a été conçue de façon suffisamment vaste pour permettre le déplacement des engins et des animaux et est accessible par de larges ouvertures équipées de portails. Un corps de ferme en activité est recensé Rue Albert Callens, en sortie de village.<br/> D'autres constructions, beaucoup plus modestes, attestent également de l'activité traditionnellement agricole du village. Ces « fermettes » sont disposées autour d'une cour et constituées de bâtiments tout en longueur, de hauteur relativement faible.</p>  |  |  |

|  |  |  |
|--|--|--|
| <p><b>LE BATI A USAGE D'ACTIVITES</b></p> <p>Plusieurs bâtiments à usage d'activités sont situés en entrée Ouest du village. Ce sont des bâtiments imposants constitués de bardages en tôle ondulée ou de murs en parpaings non enduits qui tranchent avec le bâti traditionnel du village. Les élus font néanmoins remarquer que des efforts d'insertion paysagère ont été faits: suppression du silo, plantation d'une haie. M. Mommelé précise également que d'autres aménagements sont prévus dans le but d'améliorer davantage la situation. Un bâtiment d'activité artisanale est situé à l'angle du chemin des Meuniers. Il est constitué d'une construction de type longère et s'intègre bien dans le paysage urbain.</p>  |  |  |
| <p><b>Patrimoine bâti:</b></p> <p>Le village ne compte aucun Monument Historique mais est doté d'un petit patrimoine qu'il convient de protéger.</p> <p>Deux calvaires encadrés d'arbres viennent marquer certains croisements (Chemin du Tour de Ville et Chemin de la Folie ainsi que Chemin de Boissy et Chemin du Canal). Motifs identitaires des villages du Valois Multien, ils participent aux espaces publics du village.</p> <p>L'Eglise Saint-Fuscien ne comporte qu'une seule travée et est située au cœur du village, à l'extrémité du cimetière.</p> <p>Certains murs de clôture bâtis en appareillage de pierre structurent le front bâti et font partie intégrante du patrimoine de la commune. Ils sont situés Rue René Delorme, Rue Albert Callens et Chemin des Meuniers.</p> <p>Les élus signalent aussi la présence d'anciens puits et de l'ancienne fontaine située au croisement de la Rue René Delorme et du Chemin du Tour de Ville qu'il conviendra d'identifier comme éléments de patrimoine.</p>  |  |  |
| <p><b>3. Mobilités</b></p>   |  |  |
| <p><b>-ACCESSIBILITE A L'ECHELLE DES PRINCIPAUX POLES DE VIE:</b></p> <p>Rouville bénéficie d'une situation géographique favorable vis-à-vis des pôles de vie : la commune est située à moins de 4 kms du centre-ville de Crépy-en-Valois et de sa gare, l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle est accessible en un peu plus d'une demi-heure grâce à la RD 136 qui rejoint la RN2 à Nanteuil-le-Haudouin. La capitale est quant à elle distante d'un peu plus de 60 kms du village.</p> <p>La RD136 traverse le quart Nord-Ouest du territoire communal. Elle permet de rejoindre Crépy-en-Valois au Nord et la RN2 au Sud à partir de laquelle il est facile d'accéder à l'A1 (Axe Paris-Lille) ou à l'A104. C'est la seule Route Départementale qui traverse la commune. Il s'agit d'une route de catégorie 2, c'est-à-dire qu'elle supporte un trafic journalier compris entre 7000 et 15000 véhicules. En 2014, les données de comptage relevaient à Ormoy-Villers un trafic quotidien de 7286 véhicules dont 3 % de poids lourds. Le bourg est situé à l'écart de la route et ne souffre ainsi pas des nuisances routières que le trafic important génère. La RD 136 permet en revanche d'assurer la bonne desserte de la commune.</p> <p>C'est la principale voie d'accès du village que coupent le Chemin des Meuniers au Nord-Ouest via un rond-point et la Rue Albert Callens à l'Ouest. La seconde voie d'accès se fait par le Chemin des Meuniers qui vient s'accrocher à la RD 1324 à Duvv.</p> |  |  |
| <p>La portion du Chemin des Meuniers située entre Duvv et le rond-point de Rouville est très empruntée d'une part par les bus de transport scolaire, d'autre part car elle tient lieu de déviation de Crépy-en-Valois. La route n'est cependant pas dimensionnée pour recevoir un trafic important et peut s'avérer dangereuse. Un mort a pu être déploré au niveau de son point de croisement avec la voie ferrée et la sécurisation de ce point est une préoccupation importante des élus.</p> <p>La RD332 longe la frange Nord-Est du village mais n'offre pas d'accès au village par une voie carrossable.</p> <p>On peut ainsi remarquer que le village n'est accessible qu'en partie Ouest. De plus, la situation du bourg à l'écart de la RD 136 assure la tranquillité du village qui est globalement épargné par la circulation automobile.</p>   |  |  |

|  |  |  |
|--|--|--|
| <p><b>- MAILLAGE VIAIRE A L'ECHELLE DU TERRITOIRE COMMUNAL:</b></p> <p>De façon caractéristique des villages-rue, Rouville s'articule autour d'un axe structurant constitué par la Rue René Delorme et orienté Nord-Ouest/Sud-Est. Cette rue est prolongée au Nord par le Chemin des Meuniers et à l'Ouest par la Rue Albert Callens qui rejoignent tous deux la RD136.</p> <p>Dans la mesure où la Rue René Delorme ne rejoint aucun grand axe de communication qui permettrait de lier les communes voisines à l'Est, cet axe principal ne reçoit qu'un trafic essentiellement local. Elle dessert la majorité des constructions. Seuls les habitants du village, mais aussi les promeneurs, empruntent cet axe principal, permettant une circulation automobile plutôt apaisée dans le bourg. L'inconvénient de ce caractère de « village-impasse » et de n'offrir qu'une seule et même entrée-sortie et de concentrer tous les flux sur une même voie. Cela pose notamment problème en un point de la rue René Delorme. Le rétrécissement de la voie et le stationnement des véhicules sur la chaussée gênent alors le double-sens de circulation.</p> <p>L'axe formé par le Chemin du Tour de Ville et le Chemin de la Folie vient renforcer cette armature principale et permet une desserte de la zone pavillonnaire sous forme de bouclage. L'évolution de la morphologie urbaine du village a conféré un usage de voie secondaire au Chemin du Tour de Ville, historiquement chemin rural.</p> <p>Les autres rues du village sont des voies en impasse. De gabarit étroit, elles ont un rôle de desserte des zones d'habitat situées au Nord le long du Chemin de Crépy, au Sud-Est le long du Chemin de Boissy et à l'Est pour ce qui est de deux constructions isolées. Ces voies en impasse se prolongent par des chemins ruraux.</p> <p>Le Chemin de la Folie se prolonge par une impasse privée qui permet de desservir le lotissement situé au cœur du bourg, en arrière de la Rue René Delorme. Cette desserte en cul-de-sac conduit à l'enclavement des habitations.</p> <p>Ce réseau de voies en impasse, qui résulte de l'urbanisation récente de Rouville, a pour effet de créer des îlots de constructions déconnectés du fonctionnement villageois sans participer à la cohérence de la structure urbaine.</p> |  |  |
| <p>- La circulation des engins agricoles, qui empruntent la Rue Albert Callens pour traverser le village d'Ouest en Est, est une préoccupation importante des élus. La création d'un chemin de contournement du village par le Nord-Ouest est vivement souhaitée.</p>  |  |  |
| <p><b>- TRANSPORTS EN COMMUN:</b></p> <p>Le village n'est pas desservi par le train. La gare la plus proche se situe à Crépy-en-Valois, à environ 3 kms au Nord, et correspond à la ligne TER Laon-Paris Nord. Au Sud, la gare d'Ormoy-Villers, bien que située à la même distance du village offre une fréquence de trains bien moins importante et est moins utilisée des usagers.</p> <p>Cette ligne permet de rejoindre Paris depuis Crépy-en-Valois en moins d'une heure. Mme Méron fait cependant remarquer que les habitants empruntent finalement assez peu le train pour se rendre au travail. Ils préfèrent utiliser leur véhicule, notamment s'ils travaillent en horaires décalés.</p> <p>A l'exception du transport scolaire (<i>ligne 62 Crépy-Senlis et ligne 63 Nanteuil-Crépy</i>) que les villageois peuvent emprunter, la commune n'est desservie par aucune ligne de bus du Conseil Départemental. Malgré sa proximité avec Crépy-en-Valois, l'absence de transports en commun et de liaisons douces aménagées à destination des piétons et cycles conduit les habitants à se trouver très dépendants de l'automobile. Cela constitue une problématique importante notamment pour les personnes âgées et à mobilité réduite ou pour les jeunes qui ne sont pas en âge de conduire.</p>   |  |  |
| <p><b>- STATIONNEMENT:</b></p> <p>A l'image de nombreux villages, la question du stationnement pose problème en raison de la multiplication du taux de motorisation dans des communes à la tradition rurale, non structurées pour recevoir un nombre croissant de véhicules.</p> <p>Le village ne compte qu'une seule aire. Ce parking est situé Rue René Delorme, au centre du village. Aucune place de stationnement n'est matérialisée sur la voirie, ni en centre ancien, ni dans les secteurs pavillonnaires, et les véhicules stationnent essentiellement le long des voies.</p> <p>On observe quotidiennement, et particulièrement le week-end, des véhicules stationnés sur les bas-côtés de la Rue René Delorme, aussi bien de la part des habitants qui ne peuvent ou ne veulent pas rentrer leur voiture sur leur propriété, que de la part des visiteurs. Ce stationnement intempestif perturbe à la fois la circulation automobile que celle des piétons. Cependant, la rue, étroite par endroits, et l'alignement du bâti limitent les possibilités d'aménager du stationnement sur la voirie. Une réflexion devra être menée afin d'organiser au mieux le stationnement dans les futures zones d'urbanisation.</p> <p>La commune ne compte aucune place de stationnement pour les cycles, ni de bornes pour recharger les véhicules électriques.</p>  |  |  |

|  |  |  |
|--|--|--|
| <p><b>- CHEMINEMENTS DOUX:</b><br/>Le secteur bâti ne recense aucun cheminement à caractère fonctionnel dévolu aux piétons ou aux cycles. Deux anciennes sentes longent l'arrière des constructions de part et d'autre de la Rue René Delorme. Elles ne sont pas vraiment aménagées à destination des piétons, leur principale fonction étant liée à la gestion des eaux pluviales.<br/>Dans le village, le déplacement des piétons est souvent contraint par le stationnement des véhicules.<br/>En revanche, le territoire communal recense de nombreux chemins ruraux qui permettent à la fois la desserte des terres agricoles, mais aussi d'agréables promenades. Ces chemins prolongent certaines voies et mènent aux bois notamment. Le Chemin de Crépy permet un accès sécurisé à la ville de Crépy-en-Valois en doublant la RD136, dont l'usage est dangereux pour les cycles et inenvisageable pour les piétons. Cependant, le chemin n'est pas aménagé et ne peut constituer une alternative à la voiture, notamment pour les personnes à mobilité réduite. Un chemin de Grande Randonnée, le GR11, traverse la commune.<br/>Au sud, sur les communes d'Ormoy-Villers et de Lévigney, la proximité de la Voie Verte est à noter. Celle-ci n'est aujourd'hui pas signalée sur le territoire communal, bien qu'elle soit accessible par certains chemins du Bois des Brais. Ce projet de signalétique est néanmoins envisagé par la CCPV.</p> |  |  |
| <b>4. Fonctionnement urbain</b>  |  |  |
| <p><b>- EQUIPEMENTS:</b><br/>Rouville est un village résidentiel qui dispose d'une gamme limitée d'équipements. Sa proximité avec Crépy-en-Valois permet aux habitants d'accéder à une offre plus large qui répond à leurs besoins en matière d'équipements scolaires, sportifs ou de services.<br/>La commune dispose d'une mairie située Rue René Delorme, derrière laquelle se trouve l'école. L'école fait partie du SIVOS qui regroupe les communes de Rouville, Ormoy-Villers et Duvy. L'Eglise et le cimetière se situent à proximité.<br/>La commune dispose d'un terrain de sports équipé d'un but de football situé au Nord-Est du village, le long du Chemin du Tour de Ville. Ce terrain est amené à disparaître dans le cadre de l'aménagement de la zone à urbaniser, mais les élus envisagent la création d'un nouvel espace public de détente ou de loisirs au niveau de la mare, à l'entrée du futur nouveau quartier.</p>  |  |  |
| <p><b>- CENTRALITES ET ESPACES PUBLICS:</b><br/>L'espace qui regroupe la mairie et l'école constitue la centralité du village. Elle est physiquement assez marquée, mais ses abords pourraient être davantage mis en valeur afin de renforcer son rôle de centralité.<br/>On recense peu d'espaces de convivialité dans le village, leur aménagement étant rendu difficile par le caractère très linéaire de la trame urbaine. La Placette de la folie, située à proximité directe du terrain de sport, bénéficie cependant d'un aménagement soigné qui la rend accueillante.<br/>Les espaces publics sont globalement de qualité, traités d'une façon simple et cohérente avec la dimension rurale du village.</p>  |  |  |
| <p>- On note que la voirie n'est que peu équipée de trottoirs. Les voies ont conservé leur aspect traditionnel, bordées d'accotements enherbés ou de fossés. A l'approche de la partie la plus ancienne du village, c'est le revêtement pavé des caniveaux qui marque la séparation entre la bande roulante et la bande piétonne de la chaussée, suggérant un partage de l'espace.</p>   |  |  |
| <p><b>- LOISIRS:</b><br/>La randonnée est la principale activité pratiquée sur le territoire, à ce titre très prisé en raison de la qualité de son patrimoine naturel.<br/>En revanche, la commune ne compte aucune association ce qui nuit à la vie de village. La Municipalité organise régulièrement des événements ponctuels mais regrette le manque d'implication des habitants.</p>  |  |  |
| <b>4. Divers</b>   |  |  |
| <p>- La liste des concessionnaires présents sur le territoire est dressée en séance: SICAE, SAUR, SMTCO, FT, GRT Gaz, SNCF, Conseil Départemental (fibre optique). Le BE transmettra à la commune la liste des concessionnaires à inviter à la prochaine réunion.</p>  |  |  |
| <p>- La date de la prochaine réunion est fixée au Jeudi 11 Janvier. Elle aura pour objet la présentation de l'état des réseaux et du diagnostic économique.</p>  |  |  |